

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **COMMUNE de NANTES**

**PROJET PARIDIS 21 : RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL PARIDIS**  
**LA SNC PARIS GESTION, LA SCI DU PERRY-HALUCHÈRE, LA SARL COMPAGNIE DE PHALSBOURG**

Par arrêté préfectoral n°2024/BPEF/001 en date du 15 janvier 2024, une enquête publique unique est ouverte pendant trente-trois jours consécutifs, **du lundi 5 février 2024 à 9h00 au vendredi 8 mars 2024 à 17h30 inclus en mairie de quartier Nantes-Bottière (siège de l'enquête) – 69 rue de la Bottière, 44300 Nantes, au pôle de proximité de Nantes Métropole Erdre & Loire – 222 Boulevard Jules Verne, 44300 Nantes ainsi qu'en mairie centrale de Nantes – 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44000 Nantes**, portant sur l'autorisation environnementale unique loi sur l'eau avec étude d'impact, dérogation « espèces et habitats protégés » et deux permis de construire situés *10 route de Paris et 114 rue du Perray, 44305 NANTES*.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Nantes est composée d'une présidente, Mme Françoise BELIN, attachée principale territoriale retraitée et de deux membres titulaires, M. Christian KESSLER, architecte et M. Gérard LAFAGE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur d'études en évaluation environnementale au CETE de l'Ouest. Elle est chargée de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

<b>En mairie de quartier Nantes-Bottière (siège de l'enquête) – 69 rue de la Bottière, 44300 NANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Lundi 5 février 2024 – de 9h00 à 12h45</b></li><li>• <b>Mercredi 21 février 2024 – de 14h00 à 17h30</b></li><li>• <b>Vendredi 8 mars 2024 – de 14h00 à 17h30</b></li></ul>
<b>Au pôle de proximité de Nantes Métropole Erdre &amp; Loire – 222 Boulevard Jules Verne, 44300 Nantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Jeudi 15 février 2024 – de 14h00 à 17h30</b></li><li>• <b>Mardi 27 février 2024 – de 8h30 à 12h30</b></li></ul>
<b>En mairie centrale de Nantes – 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44000 Nantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Samedi 10 février 2024 – de 9h00 à 12h00</b></li></ul>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique unique et du dossier en version dématérialisée sur un poste informatique, **en mairie de quartier Nantes-Bottière, au pôle de proximité de Nantes Métropole Erdre & Loire ainsi qu'en mairie centrale de Nantes**, aux jours et heures d'ouverture des services au public. La consultation du dossier d'enquête est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5117> également accessible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique(<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>). Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions:

- sur les registres « papiers » uniques déposés en **mairie de quartier Nantes-Bottière, au pôle de proximité de Nantes Métropole Erdre & Loire ainsi qu'en mairie centrale de Nantes** ;
- par voie postale, à l'attention de la commission d'enquête, en **mairie de quartier Nantes-Bottière, 69 rue de la Bottière, 44300 Nantes** ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5117@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5117@registre-dematerialise.fr) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5117> accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique)

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Bureau des procédures environnementales et foncières*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public **en mairie de quartier Nantes-Bottière, au pôle de proximité de Nantes Métropole Erdre & Loire ainsi qu'en mairie centrale de Nantes**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SNC Paris Gestion - *14 route de Paris-44300 NANTES*, ([hgoupildebouville@paridis21.fr](mailto:hgoupildebouville@paridis21.fr)/ 06 48 72 69 08).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont, une autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau avec dérogation « espèces et habitats protégés », assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus et deux permis de construire accordés ou refusés par la maire de la ville de Nantes.